

**Communiqué de presse**

**LE GROUPE CASINO ADHERE AU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES  
ET RENFORCE AINSI SES ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RSE**

Le Groupe Casino a choisi d'adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies - « *UN Global Compact* » - et de soutenir ses dix principes fondamentaux\* dans les domaines des droits de l'homme, des droits du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Par son engagement, le Groupe Casino entend faire progresser ces principes dans son environnement de la grande consommation et renforcer leur intégration dans sa stratégie, ses plans d'actions et ses modes opératoires. Il s'engage aussi, dans une logique de transparence, à rendre public le bilan de ses actions une fois par an.

Il s'agit là d'une nouvelle étape dans la démarche du Groupe visant à contribuer à une économie mondiale plus durable, plus respectueuse et plus ouverte.

Les dix principes du Pacte Mondial recoupent peu ou prou les dix engagements de la Charte Développement Durable du Groupe, élaborée en 2002, et qui affirme la volonté de Casino de bâtir son avenir en agissant, dans tous ses domaines d'intervention, en commerçant responsable.

En 2008, à titre d'exemple :

- concernant les principes 1, 2, 4 et 5 du Pacte Mondial, le Groupe qui axe ses efforts sur les pays à risque élevé, a réalisé 84 audits dont 45 en Chine et envoyé son responsable éthique rencontrer 4 fournisseurs au Bangladesh et 8 au Maroc. Sur le même thème, les diamants vendus dans les magasins du Groupe ne proviennent désormais plus d'aucune zone de conflits (processus Kimberley),

- concernant les principes 7, 8 et 9, Casino a notamment poursuivi ses démarches d'écoconception des emballages pour atteindre un cumul de 821 tonnes de matériaux économisés pour un objectif de 700 sur l'année, ou encore, a doté 107 produits à sa marque (318 à fin juin 2009) d'un étiquetage environnemental unique (l'Indice Carbone Casino) indiquant la quantité de CO2 émise par chaque produit lors des principales étapes de son cycle de vie.

Casino est en train de définir un programme d'actions spécifiques qui sera présenté à la direction exécutive du Pacte Mondial à l'automne prochain.

Jean-Charles Naouri, Président Directeur Général du Groupe Casino, a déclaré : « *En tant qu'acteur international de la distribution alimentaire, le Groupe Casino entend promouvoir des modes de production et de consommation durables. Nous concevons aussi nos actions dans ce domaine comme un acte de fidélité aux origines et aux valeurs de l'entreprise et nous sommes fiers d'adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies qui constituera un puissant levier pour nous aider à renforcer nos actions, notamment à l'international, et à nous faire progresser au quotidien.* »

Saint-Etienne, le 24 juillet 2009

Contact presse : Karine Allouis – Tel : 01 53 70 74 81  
kallouis@image7.fr

\*La Charte de valeurs du Pacte Mondial repose sur 10 principes :

Droits de l'homme

1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
2. Veiller à ce que l'entreprise ne soit pas complice de violations des droits de l'homme

Droit au travail

3. Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
4. Bannir toutes formes de travail forcé ou obligatoire
5. Abolir le travail des enfants
6. Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

Environnement

7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
8. Entreprendre des initiatives pour la promotion d'une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes

Le Pacte Mondial des Nations Unies ou UN Global Compact, a vu le jour en 2000 sous l'égide de l'ONU. Il a pour but de faire participer de concert les dirigeants d'entreprise du monde entier à la promotion et à la concrétisation de principes universels d'ordre social et environnemental. Il se base sur une action collective afin de renforcer le sens des responsabilités et le civisme des entreprises et de lutter activement contre les effets pervers de la mondialisation.